

SOLOCOREOGRAFICO YOUTH - Lyon 2024

Stages et Sélection Jeunes - Lyon 2024

Appel à participation

Date limite : 10 mars 2024

RÈGLEMENT

Article 1 - SOLOCOREOGRAFICO YOUTH - Lyon 2024 est l'événement international dédié aux jeunes danseurs/chorégraphes de solos. L'événement vise à sélectionner de nouveaux talents qui se produiront lors du Festival de danse solo Solocoreografico à Francfort, en Allemagne, avec un solo de leur choix. De plus, pendant le festival, les jeunes danseurs assisteront à des ateliers et aux soirées professionnelles à tarif réduit.

Le directeur artistique, Raffaele Irace, souhaite accueillir les jeunes danseurs au sein d'un événement international accrédité (Solocoreografico Solo Dance Festival) en mettant à disposition le professionnalisme de son organisation (www.solocoreografico.com).

Cette section du festival dédiée aux jeunes danseurs se déroulera comme suit:

Samedi 16 mars

10h00 – 11h30 Danse contemporaine (avec Aurelie Mounier)

11h45 – 13h15 Danse contemporaine (avec Margot Bain)

13h15 – 13h45 Pause déjeuner

13h45 – 15h15 Danse contemporaine (Daniela Borghini)

21h00 – 22h00 Spectacle : Programme de la soirée Solocoreografico

Dimanche 17 mars

10h00 – 11h30 Danse contemporaine (avec Raffaele Irace)

11h45 – 13h15 Danse contemporaine (avec Marta Papaccio)

15h00 – 17h00 Spectacle : Solocoreografico Youth – Lyon 2024 et Cérémonie de remise des prix

Les ateliers du festival auront lieu sur la scène du Théâtre-studio aux Échappées Belles, 65 Rue du Bourbonnais, 69009 Lyon, France

Article 2 - Âge, catégories, chorégraphie

Les danseurs doivent avoir entre 12 et 17 ans, ou s'ils sont déjà adultes (18+), ils doivent être étudiants dans une école de danse ou une académie de danse.

Il n'y a pas de limite d'âge pour le chorégraphe.

La catégorie sera unique, car l'événement sélectionnera les jeunes artistes en fonction de leur qualité artistique et technique, non de leur âge.

Plusieurs chorégraphies peuvent être soumises. Le chorégraphe peut également être l'interprète de la chorégraphie présentée.

Le style et le genre de danse, le choix du thème et de la musique sont à la discrétion du chorégraphe.

La durée maximale autorisée est de 4 minutes.

La chorégraphie du candidat peut avoir déjà été présentée lors d'autres événements par le passé.

Article 3 - Frais de participation, dates limites

Les frais de participation sont de 110,00 € pour chaque chorégraphie inscrite, et comprennent la performance sur scène, la participation à la sélection pour l'édition de Francfort 2024, et tous les ateliers répertoriés.

La participation aux ateliers seuls est également prévue, avec les frais suivants : 1 cours 20,- € / 2 cours 35,- € / 3 cours 45,- € / 4 cours 55,- € / 5 cours 65,- €

Important: pendant le stage, les participants devront prendre en charge leurs repas et leurs boissons pendant les pauses prévues.

Les frais de participation doivent être payés par virement bancaire à :

Associazione Culturale SUPERNOVA ETS

Banca di Asti

IBAN : IT11 U060 8530 4100 0000 0024 263

Dans la raison du paiement, précisez : "Frais d'inscription - Nom et prénom du danseur"

- Lisez attentivement et signez ce règlement.
- Remplissez et signez le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site www.solocoreografico.com.
- En plus du règlement et du formulaire d'inscription signé, envoyez un certificat validant votre aptitude à la danse en pièce jointe, ainsi que la copie du paiement d'inscription, à l'adresse e-mail suivante : solocoreografico@gmail.com, l'objet du courriel devant être : Inscription Solocoreografico Youth - Nom Prénom

IMPORTANT : écrivez les coordonnées de la personne (Nom, Prénom, adresse et code fiscal) qui a effectué le paiement par e-mail à solocoreografico@gmail.com, pour permettre à notre administration d'émettre une facture régulière.

Le chorégraphe et/ou la personne de contact est responsable de l'authenticité des documents fournis. En cas de constatation de documents incomplets ou de falsification par l'organisation, les participants seront exclus du programme jeunesse.

- Date limite d'envoi des inscriptions

Les inscriptions doivent être reçues avant 24h00 le dimanche 10 mars 2024.

Seules les inscriptions reçues via le formulaire officiel téléchargeable sur le site www.solocoreografico.com sont valides.

Article 4 - Répétitions

Il n'y a pas de répétitions de la chorégraphie sur scène, mais seulement une brève mise en place de l'espace scénique.

Article 5 - Musique

Les morceaux de musique doivent être exclusivement au format .mp3 et nommés comme suit :

Nom Prénom du danseur - Titre de la chorégraphie. Ils doivent être envoyés par e-mail à

solocoreografico@gmail.com avec la soumission de la candidature.

Les chorégraphes doivent apporter une copie de sauvegarde de la pièce sur une clé USB, au cas où cela serait nécessaire.

La présence du professeur/chorégraphe à la direction est requise au moment de la performance.

Article 6 - Lumières

Une lumière fixe sera disponible pour toutes les chorégraphies.

La conception lumière sera fixe et ne pourra pas être modifiée.

Article 7 – Présence des candidats au spectacle

Pendant les phases de sélection, les participants pourront accéder à la zone du public en fonction de la disponibilité des places.

Art. 8 - Jury

Le jury est composé de personnalités et de professionnels de la danse, de directeurs artistiques, de chorégraphes, de danseurs, de programmeurs, d'agents, de journalistes. L'organisation peut à tout moment modifier la composition du jury si nécessaire ou en cas de force majeure.

Art. 9 – Évaluations et sélectionnés

Le jury sera composé de professionnels internationaux de la danse et présidé par le directeur artistique Raffaele Irace. L'utilisation intelligente et créative de l'espace et du temps, la concrétisation d'une idée à travers une chorégraphie pour la danse d'un interprète unique et son talent seront les piliers de l'évaluation des performances, indépendamment du style proposé et de l'âge des candidats.

Les résultats de la sélection seront communiqués à la fin des performances par le directeur artistique et le jury présents dans la salle. Le lendemain, les noms seront publiés sur les réseaux sociaux et les canaux web. La décision du jury sera définitive.

Art. 10 - PRIX

Le jury sélectionnera un maximum de 3 chorégraphes qui participeront au festival international pour professionnels Solo Dance Festival – Édition Frankfurt 2024, dans la ville de Francfort en Allemagne, au Gallus Theater, partenaire du festival.

Les chorégraphes sélectionnés seront présentés lors des soirées du festival en Allemagne. Les danseurs et chorégraphes invités auront un accès gratuit à tous les ateliers et spectacles pendant les jours du festival.

L'organisation sera responsable de l'hébergement en chambre double avec petit-déjeuner, pour la durée du festival, à la fois pour le danseur sélectionné et pour un chorégraphe accompagnant.

La participation au festival professionnel à Francfort en Allemagne est une excellente opportunité de visibilité et de partage pour les chorégraphes et les jeunes artistes, pour accéder directement à une communauté artistique professionnelle et internationale unique. En effet, le réseau du festival Solocoreografico s'étend à travers le monde : France, Allemagne, Italie, Israël, Portugal, Singapour, Slovénie, États-Unis, Turquie. Cela permet d'accéder, en cas de sélection, aux différentes plateformes de danse en Italie et à l'étranger.

Nos partenaires :

FRANCE > SOLOCOREOGRAFICO Solo Dance Festival - Édition Lyon

FRANCE > Hallet-Eghayan | Artistes Associés - Lyon

ALLEMAGNE > SOLOCOREOGRAFICO Solo Dance Festival - Édition Frankfurt

ALLEMAGNE > SOLOCOREOGRAFICO Solo Dance Festival - Édition Friedrichshafen

ALLEMAGNE > Concours International de Chorégraphie - Hannover

ISRAËL > Festival de Danse MACHOL SHALEM - Jérusalem

ISRAËL > Festival International de Danse Solo de Jérusalem

ITALIE > Teatro Café Müller / BlucinQue Associazione - Turin

PORTUGAL > Festival Quinzena de Dança de Almada - Almada

SINGAPOUR > Odyssey Dance Theater International – Singapour

SLOVÉNIE > OPUS - Concours International de Jeunes Créateurs de Danse - Celje

ÉTATS-UNIS > Oklahoma International Dance Festival

TURQUIE > Festival de Danse Contemporaine Solo - Ankara

Article 11 - Billets

Solocoreografico show professionals on 16 March at 20:00, 5,- / 10,- / 15,- €

(Pour les participants qui paient 110 euros, l'entrée est gratuite. Ceux qui participent uniquement aux cours de danse paieront un ticket à 5 euros.)

Solocoreografico show YOUTH on 17 March at 15:00, 5,- € / 10,- / 15,- €

(Pour les participants qui paient 110 euros, l'entrée est gratuite. Ceux qui participent uniquement aux cours de danse paieront un ticket à 5 euros.)

Les billets peuvent être réservés à l'avance sur www.solocoreografico.com.

Les spectacles auront lieu au Théâtre-studio aux Échappées Belles, 65 Rue du Bourbonnais, 69009 Lyon, France.

Art. 12 – Enregistrements vidéo et photographies

Les photographes et opérateurs vidéo non autorisés par le théâtre ne seront pas admis pendant le spectacle. L'organisation produira un film et des photographies nécessaires à la documentation de l'événement. Les vidéos et les photographies seront disponibles à l'achat dans les jours suivant l'événement.

Art. 13 – Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure. Dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursés. En cas de non-participation à l'événement pour des raisons non imputables à l'organisation, pour renonciation ou autre, aucun remboursement des frais ne sera accordé.

Art 14 - Utilisation des images

L'organisation de l'événement se réserve le droit d'utiliser les images et vidéos des performances pour des diffusions éventuelles à la télévision ou sur internet. Le participant et toute personne le remplaçant cèdent à l'Organisation tous les droits liés à l'utilisation des images et vidéos créées pendant la compétition. Cela signifie que les participants et toute personne les remplaçant ne pourront pas réclamer de demande économique pour l'utilisation éventuelle des images et vidéos utilisées selon les méthodes susmentionnées.

Art. 15 – Utilisation des données personnelles

L'organisateur est autorisé à acquérir et à utiliser (sauf opposition écrite) les données personnelles fournies par chaque participant à des fins promotionnelles, informatives et statistiques, conformément aux lois en vigueur. Les données personnelles ne seront en aucun cas transférées à des tiers.

Art. 16 - Santé physique

Les participants à la compétition, ou toute personne les remplaçant, déclarent être en bonne santé selon les certificats médicaux en leur possession et déjà fournis lors de la phase d'inscription. L'organisateur décline également toute responsabilité pour les dommages aux biens ou aux personnes pouvant survenir au cours des différentes étapes de l'événement, que ce soit subi ou causé par les participants eux-mêmes ou par leurs accompagnateurs.

Art. 17 - Acceptation du règlement

La participation à la compétition implique l'acceptation inconditionnelle de ces règlements et de toute règle additionnelle que l'organisation se réserve le droit d'introduire et qui a une valeur équivalente à celle du règlement lui-même. En cas de non-respect des dispositions de ces règlements, l'Organisation peut également adopter la mesure d'expulsion de la compétition. Dans ce cas, le participant n'a droit à aucun remboursement ni indemnité.

Article 18 - Responsabilité

Consentement exonérant la personne habilitée. L'organisation est exonérée de toute responsabilité en cas de dommages corporels (à elle-même ou à autrui) ou de dommages matériels survenant dans le cadre de la pratique de la danse à l'occasion de la compétition, considérant que ces dommages sont couverts par le consentement de la personne habilitée, déchargeant le participant et l'organisation de toute responsabilité à cet égard, et ce, en signant ce règlement et le formulaire d'inscription en tant que disposition formelle de consentement.

Renonciation à la responsabilité pour les objets ou objets de valeur des participants à la compétition. L'organisation n'est pas responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des biens ou objets de valeur et effets personnels des membres apportés dans les lieux de la compétition.

Art. 19 – Décisions et évaluations extraordinaires

Pour toute question non abordée dans ces règlements, chaque décision relève de la direction artistique de l'organisation.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le soussigné déclare avoir lu et accepté pleinement le règlement du
"Festival de Danse Solo SOLOCOREOGRAFICO - YOUTH Lyon 2024"

Signature du chorégraphe/enseignant (Nom et Prénom, lieu, date et signature)

Signature du danseur (Nom et Prénom, lieu, date et signature)

Numéro de pièce d'identité du parent ou tuteur du mineur _____

Signature du parent ou tuteur du mineur (Nom et Prénom, lieu, date et signature)

Pour toute communication et information supplémentaire : courriel : solocoreografico@gmail.com